

- Note de synthèse des modifications



**PLAN D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL (PLUI)  
DE LA CC DU SOR ET DE L'AGOUT (81)**

VERSION POUR APPROBATION

RESERVES EMISES ET REPOSE DE LA CCSA	MODIFICATIONS DE L'EE	MODIFICATION DU RNT
<p><i>L'état initial ne permet pas d'identifier les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable et de démontrer l'évitement des secteurs à fort enjeu.</i></p> <p>► <b>L'état initial de l'environnement sera complété avec les éléments présents dans l'étude d'impact.</b></p>	<p>Un chapitre « Description des solutions de substitution raisonnables examinées et indication des principales raisons du choix effectué » a été rajouté au document, <b>p.45 à p. 52</b>. Ce chapitre présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La démarche de sélection du site de projet (étude du potentiel éolien, prise en compte des contraintes règlementaires, prise en compte de la charte du PNR HL, capacité du réseau électrique) ;</li> <li>• Le choix de la variante de moindre impact avec la présentation des variantes étudiées et leur analyse, notamment vis-à-vis de leur incidence potentielle sur l'environnement.</li> </ul> <p>Ce chapitre reprend les éléments de justification décliné par l'étude d'impact. Il est rappelé dans ce chapitre que le choix de l'implantation du site objet de la révision allégée n°1 du PLUi de la CC du Sor et de l'Agout découle directement du choix d'implantation du projet de parc éolien.</p>	<p>Une synthèse du chapitre « Description des solutions de substitution raisonnables examinées et indication des principales raisons du choix effectué » a été intégrée dans le document, p.19 à 20.</p>
<p><i>Le dossier de révision allégée fait référence à une étude d'impact de projet éolien, il ne le décrit pas et n'explique pas s'il s'agit du projet de huit mâts pour lesquels la MARE avait déjà donné un avis.</i></p> <p>► <b>Ainsi, les compléments significatifs demandés à l'occasion de l'étude d'impact seront synthétisés et ajoutés dans le dossier de révision allégée.</b></p>	<p>Le chapitre « Contexte et objet de la procédure de révision allégée » a été complété par des plans de l'installation du projet éolien avec un zoom sur la partie qui concerne la commune de Massaguel (<b>p.8</b>). Ces plans sont tirés de l'étude d'impact du projet d'implantation du site éolien.</p> <p>Il est également précisé dans le document que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le périmètre du site objet de la révision allégée est à différencier de la zone concernée par le projet d'implantation du site éolien qui fait l'objet d'une étude d'impact (<b>p.7</b>) ;</li> <li>• Le dossier de révision allégée a pour objet l'évaluation de la procédure de révision allégée et non de l'évaluation du projet d'implantation de parc éolien en lui-même (<b>p.7</b>).</li> </ul>	<p>/</p>
<p><i>Le paragraphe du rapport de présentation intitulé "Etude des composantes environnementales du site de projet" est constitué de résumés des données bibliographique disponibles à l'échelle du territoire communal, sans aucune analyse de terrain au droit du projet, alors que cet endroit se situe en réservoir de biodiversité majeur de Trame Verte et Bleue, défini comme secteur à sensibilité forte dans la charte du parc du PNR Haut-Languedoc.</i></p>	<p>Pour chaque thématique déclinée dans le chapitre « Etude des composantes environnementales du site de projet », un paragraphe « Synthèse des enjeux identifiés dans le cadre de l'étude d'impact a été rajouté » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Milieu physique, géologique et hydrologique : <b>p.12</b> ;</li> <li>• Contexte paysager : <b>p.14 à p.15</b> ;</li> <li>• Milieux naturels : <b>p.20 à p.36</b> ;</li> </ul>	<p>Une synthèse des compléments apportés dans le document d'EE a été apportée dans le RNT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Milieu physique, géologique et hydrologique : <b>p.6 à p.7</b> ;</li> <li>• Contexte paysager : <b>p.8</b> ;</li> </ul>

RESERVES EMISES ET REPOSE DE LA CCSA	MODIFICATIONS DE L'EE	MODIFICATION DU RNT
<p>► La partie « étude des composantes environnementales du site de projet » sera complétée par les données présentes dans l'étude d'impact.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressource en eau : p.39 ;</li> <li>• Risques et nuisances : p.42.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Milieux naturels : p.11 à p.14 ;</li> <li>• Ressource en eau : p.15 ;</li> <li>• Risques et nuisances : p.16 à p.17.</li> </ul>
<p><i>Pas d'analyse permettant d'identifier des secteurs alternatifs de moindres enjeux, pas d'explication étayées.</i></p> <p>► Le dossier de révision allégée sera complété de la démarche du choix de l'implantation du projet et du choix de la variante de moindre impact</p>	<p>Un chapitre « Description des solutions de substitution raisonnables examinées et indication des principales raisons du choix effectué » a été rajouté au document, p.45 à p. 52. Ce chapitre présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La démarche de sélection du site de projet (étude du potentiel éolien, prise en compte des contraintes réglementaires, prise en compte de la charte du PNR HL, capacité du réseau électrique) ;</li> <li>• Le choix de la variante de moindre impact avec la présentation des variantes étudiées et leur analyse, notamment vis-à-vis de leur incidence potentielle sur l'environnement.</li> </ul> <p>Ce chapitre reprend les éléments de justification décliné par l'étude d'impact. Il est rappelé dans ce chapitre que le choix de l'implantation du site objet de la révision allégée n°1 du PLUi de la CC du Sor et de l'Agout découle directement du choix d'implantation du projet de parc éolien.</p>	<p>Une synthèse du chapitre « Description des solutions de substitution raisonnables examinées et indication des principales raisons du choix effectué » a été intégrée dans le document, p.19 à 20.</p>
<p><i>La notice de présentation liste de nombreux habitats et espèces protégées et à forts enjeux observés dans le cadre "de l'étude d'impact du projet d'implantation" sans les étudier ni analyser les continuités écologiques associées (couloirs migratoires notamment).</i></p>	<p>Le paragraphe « Milieux naturels » du chapitre « Etude des composantes environnementales du site de projet » a été complété par une partie « Biodiversité au droit de la zone d'étude » qui fait la synthèse des résultats</p>	<p>Une synthèse des compléments effectués sur la thématique biodiversité et Trame Verte et Bleue a été intégrée dans le RNT :</p>

RESERVES EMISES ET REPOSE DE LA CCSA	MODIFICATIONS DE L'EE	MODIFICATION DU RNT
<p>► Les volets habitats, flore, faune, oiseaux et chiroptères de l'étude d'impact seront synthétisés et ajoutés dans le dossier de révision allégée. Ainsi, les espèces et habitats seront étudiés et les continuités écologiques associées seront analysées</p>	<p>du volet faune-flore-habitats de l'étude d'impact du projet d'implantation du site éolien. Cette partie détaille :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La flore : <b>p.20 à p.22</b> ;</li> <li>• Les habitats : <b>p.22 à p.25</b> ;</li> <li>• Les amphibiens et les reptiles : <b>p.25 à p.27</b> ;</li> <li>• Les lépidoptères : <b>p.27</b> ;</li> <li>• Les malacostracés : <b>p.28</b> ;</li> <li>• Les mammifères non-volants : <b>p.28 à p.29</b> ;</li> <li>• Les orthoptères : <b>p.30 à p.31</b> ;</li> <li>• Les poissons : <b>p.31</b> ;</li> <li>• Les oiseaux : <b>p.32 à p.33</b> ;</li> <li>• Les chiroptères : <b>p.34 à p.36</b>.</li> </ul> <p>Le paragraphe « Exposé des effets notables prévisibles de la mise en œuvre du projet sur les milieux naturels et la biodiversité » du chapitre « Evolutions apportées au document d'urbanisme et analyse des incidences sur l'environnement » a été complété par une partie « Focus sur les incidences induites par la mise en place du projet de parc éolien » (<b>p.57 à p.31</b>) qui fait la synthèse des conclusions de l'étude d'impact sur la flore, les habitats et la faune.</p> <p>Enfin, le chapitre « Evolutions apportées au document d'urbanisme et analyse des incidences sur l'environnement » a été complété par un paragraphe « Mesures d'évitement, de réduction et/ou de compensation envisagées dans le cadre de l'étude d'impact » (<b>p.66 à p.68</b>) qui précise les mesures ERC envisagée dans le cadre de l'étude d'impact, et ce sur toutes les thématiques environnementales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>P.11 à p.14</b> pour l'état initial de l'environnement ;</li> <li>• <b>P.23 à p.24</b> pour l'analyse des incidences du projet sur l'environnement ;</li> <li>• <b>P.28 à p.29</b> pour les mesures ERC envisagées dans le cadre de l'implantation du parc éolien.</li> </ul>
<p><i>Les incidences du projet de modification du PLUi sur l'environnement ne sont pas évaluées et la pertinence destinée à éviter, réduire ou compenser des incidences (démarche ERC) ne peut être analysée</i></p>	<p>Le paragraphe « Mesures envisagées permettant d'éviter, de réduire et si possible de compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du projet sur l'environnement » du chapitre « Evolutions</p>	<p>Une synthèse des compléments apportés dans le document d'EE a été apportée dans le RNT :</p>

RESERVES EMISES ET REPOSE DE LA CCSA	MODIFICATIONS DE L'EE	MODIFICATION DU RNT
<p>► <b>Ainsi, le dossier de révision allégée sera complété de la démarche du choix de l'implantation du projet et du choix de la variante du moindre impact.</b></p>	<p>apportées au document d'urbanisme et analyse des incidences sur l'environnement » a été complété par une partie « Mesures d'évitement, de réduction et/ou de compensation envisagées dans le cadre de l'étude d'impact » qui reprend toutes les mesures ERC mises en place dans le cadre de l'implantation du projet de parc éolien, et ce sur toutes les thématiques environnementales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Contexte paysager : <b>p.27</b> ;</li> <li>● Milieux naturels : <b>p.28 à p.29</b> ;</li> <li>● Ressource en eau : <b>p.29</b> ;</li> <li>● Risques et nuisances : <b>p.30</b>.</li> </ul>
<p><i>Pas d'analyse approfondie d'incidences associées avec différents enjeux locaux et régionaux (Parc, ZNIEFF, Trame Verte...)</i></p> <p>► <b>(Natura 2000) Le dossier de révision allégée sera complété avec les éléments disponibles dans l'étude d'impact du projet.</b></p>	<p>Le paragraphe « Incidences du projet sur les sites Natura 2000 » du chapitre « Evolutions apportées au document d'urbanisme et analyse des incidences sur l'environnement » a été complété par une partie « Synthèse des incidences induites par la mise en place du parc éolien sur les zones Natura 2000 » qui fait la synthèse des conclusions de l'étude d'impact sur :</p> <p>Les chiroptères : <b>p.71 à p.72</b> ;                      La faune terrestre et aquatique : <b>p.73</b>.</p>	<p>/</p>
<p><i>La compatibilité avec les plans et programmes de niveau supérieur est traitée superficiellement dans le rapport relatif à l'évaluation environnementale et n'est pas démontrées.</i></p>	<p>Le chapitre « Compatibilité avec les plans et programmes de rang supérieur » détaillait les compatibilités de la démarche de révision allégée avec :</p>	<p>/</p>

RESERVES EMISES ET REPOSE DE LA CCSA	MODIFICATIONS DE L'EE	MODIFICATION DU RNT
<p>► <b>La partie IV du dossier de révision allégée sera amendée afin d'approfondir et démontrer la compatibilité de la révision allégée avec les plans et programmes de niveau supérieur.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les dispositions déclinées par la Loi Montagne qui règlemente notamment la préservation des activités agricoles, pastorales et forestières et la préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques de patrimoine naturel et culturel montagnard ;</li> <li>• Le SRADDET Occitanie qui décline une règle concernant le maintien des continuités écologiques régionales ;</li> <li>• La charte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc qui vise à préserver les patrimoine naturels, paysagers et architecturaux du territoire ;</li> <li>• Le SDAGE Adour-Garonne qui décline deux orientations qui concernent directement la procédure de révision allégée : Réduire les pollutions et améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau ;</li> <li>• Le SAGE Agout qui décline 7 règles dont aucune ne concerne la procédure de révision allégée ;</li> <li>• Le PGRI Adour-Garonne qui décline des objectifs visant notamment à réduire l'exposition des populations et des biens au risque inondation ;</li> <li>• Le SCOT Autan Coccagne qui décline des objectifs de préservation de continuités écologiques et de préservation des paysages.</li> </ul> <p>Et faisait un focus synthétique sur la compatibilité de la démarche d'implantation de parc éolien.</p> <p>Le focus sur la compatibilité de la procédure de révision allégée par rapport à la charte du PNR du Haut-Languedoc a été complété : <b>p.75.</b></p>	
<p><i>Le dispositif de suivi de 5 indicateurs ne permet pas comme imposé à l'article R.151-3 du CU de "suivre les effets...mesures appropriées". Pas de valeur cible définie permettant de déclencher des actions correctrices.</i></p>	<p>Le chapitre « Indicateurs de suivi des effets de la mise en œuvre du projet sur l'environnement » a été complété par un nouvel indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage (%) de surface imperméabilisée sur la zone de projet : <b>p.77.</b></li> </ul>	<p>Ce complément a également été effectué dans le RNT <b>p.32.</b></p>
<p>► <b>La partie V du dossier de révision allégée sera revue afin de proposer des indicateurs assurant l'évaluation des effets de la révision allégée sur l'environnement.</b></p>		

RESERVES EMISES ET REPOSE DE LA CCSA	MODIFICATIONS DE L'EE	MODIFICATION DU RNT
<p><i>De façon générale, le projet de RA ne démontre pas la recherche du moindre impact environnemental dans le choix du site pour un projet éolien et ne permet pas l'analyse étayée et éclairée de l'impact de la RA sur l'environnement. L'avis rendu en 2019 sur le PLUi mentionnait déjà la nécessité de conduire des analyses sur les secteurs de projet d'aménagement ou d'urbanisation.</i></p> <p><i>L'avis remis par la MRAe en 2021 sur le projet éolien qui concernait également la commune de Massaguel signalait les forts enjeux environnementaux associés au choix de ce site et le besoin d'étude de solutions alternatives moins impactantes.</i></p>	<p>Un chapitre « Description des solutions de substitution raisonnables examinées et indication des principales raisons du choix effectué » a été rajouté au document, <b>p.45 à p. 52</b>. Ce chapitre présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La démarche de sélection du site de projet (étude du potentiel éolien, prise en compte des contraintes règlementaires, prise en compte de la charte du PNR HL, capacité du réseau électrique) ;</li> <li>• Le choix de la variante de moindre impact avec la présentation des variantes étudiées et leur analyse, notamment vis-à-vis de leur incidence potentielle sur l'environnement.</li> </ul> <p>Ce chapitre reprend les éléments de justification décliné par l'étude d'impact.</p>	<p>Une synthèse du chapitre « Description des solutions de substitution raisonnables examinées et indication des principales raisons du choix effectué » a été intégrée dans le document, p.19 à 20.</p>
<p>► <b>(Recherche du moindre impact environnemental dans le choix du site) Le dossier de révision allégée sera complété avec les éléments de l'étude d'impact.</b></p>	<p>Il est rappelé dans ce chapitre que le choix de l'implantation du site objet de la révision allégée n°1 du PLUi de la CC du Sor et de l'Agout découle directement du choix d'implantation du projet de parc éolien.</p>	
<p><i>Le dossier fourni ne permet pas une analyse correcte des incidences sur l'environnement</i></p> <p>► <b>(PNR HL) Le dossier de révision allégée sera complété avec les éléments présents dans l'étude d'impact.</b></p>	<p>Le dossier de révision allégée a été complété de manière substantielle en s'appuyant sur l'étude d'impact du projet d'implantation du parc éolien. Les modifications apportées au document sont détaillées ci-dessus.</p>	<p>Une synthèse des modifications apportées dans le dossier d'évaluation environnementale a été ajoutée au RNT. Les modifications sont détaillées ci-dessus.</p>